

LES DÉPUTÉS REFUSENT UNE RESTAURATION

Colère contre Romainmôtier

Le Grand Conseil a renvoyé à l'expéditeur les 3 millions pour la Maison des Moines. Derrière, un gros projet fait peur.

Le Conseil d'Etat, on le sait, entend poursuivre la restauration des immeubles qu'il détient à Romainmôtier. Trois millions devaient aller à la Maison des Moines, qui attend depuis trente ans qu'on veuille bien s'occuper de son intérieur vide. Hier, les 3 millions ont été refusés par le Grand Conseil: les députés n'ont pas pu s'empêcher de rétablir

le lien, pourtant nié par le Conseil d'Etat, entre cette restauration et l'important projet de «Centre de réflexion» devant occuper l'ensemble dont la Maison des Moines fait partie, et dont les autres propriétaires sont la Fondation de Romainmôtier et Migros-Vaud.

Parlement fâché

Or, c'est uniquement du Centre qu'il s'est agi hier. Il fait peur, et le Grand Conseil est fâché d'avoir été écarté du débat de fond sur l'avenir de Romainmôtier (reflété hier dans nos colonnes), dont le Centre devrait être une pièce maîtresse. Daniel Kasser (lib./Yverdon): «Ambitieux, démesuré, utopique! l'Etat devra-t-il y remettre de sa poche?» Michel Glardon (Verts, Lausanne): «Petit doigt dans un engrenage. Romainmôtier est déjà un centre culturel. Nul besoin de le «revivifier». Le Centre Elébor, pour les artisans locaux, sera chassé. La Fondation de Romainmôtier et des particuliers n'ont pas attendu la Migros pour créer des infrastructures tout à fait adéquates.»

Charles-Louis Rochat (lib. la Vallée) regrette l'information lacunaire lâchée à la commission. Séverine Vodoz (Verts, Lausanne) artisanne elle-même, se solidarise avec ses collègues locaux menacés. Et Charly Bovet (rad. Orbe) vient, en personne et en voisin, dire sa perplexité. Avec

une réplique d'une violence peu habituelle, mais reconnaissant le côté «trop ambitieux» du Centre auquel l'Etat espère n'avoir pas à participer, le conseiller d'Etat Marcel Blanc ne dissipera pas le malaise. 62 non, 46 oui, renvoyez, c'est pesé.

Transports revus

En premier débat, les députés ont reconnu en revanche que Marcel Blanc a réussi la révision de l'important projet de loi sur les transports publics, «retoqué» en février. Il a passé hier avec aisance son premier cap sous la houlette du président-rapporteur de commission Renato Morandi (rad. Lausanne). Dans ses très grandes lignes — c'est le cas de le dire — le projet de LTP revoit la répartition canton-communes des investissements et de la couverture des déficits d'exploitation des entreprises de transports publics; introduit timidement une notion d'expropriation pour les ouvrages à réaliser; pose le principe des communautés tarifaires; et remplace un simple décret de 1967, inapte à fonder une politique vaudoise des transports.

Plus équitable

Mise en échec en février parce que les communes (l'agglomération lausannoise surtout) auraient dû payer la moitié des infrastructures nouvelles qui coûteront de gigantes-



Les députés ont refusé les 3 millions qui devaient aller à la Maison des Moines de Romainmôtier.

— Jean-Pierre Grisel-archives

ques saladiers, la loi remaniée est plus équitable. Pour les déficits d'exploitation du trafic d'agglomération, ce sera 50 Etat-50 communes concernées.

Pour les ouvrages de génie civil en site propre (les plus chers car les projets existants sont presque tous en tunnels), ce sera 70 Etat-30 communes (50-50 en février). Ce compro-

mis a suffi aux députés, qui toutefois ont porté de 3 à 5 km de la distance à laquelle une commune peut être «intéressée» à une ligne de trafic général (sa contribution sera modulée de 20% à 30% selon sa capacité financière). Victoire popiste: l'amendement était de Josef Zisyadis (Lausanne).

Jean Rüf □



Marcel Blanc: projet de révision réussi.
Philippe Krauer-archives

USINE DE LAVÉY

EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

300 fr pour tous